



## Mon père est décédé en 2004 et rien a été fait

Par **espinosa thierry**, le **27/10/2015** à **12:44**

mon père est décédé depuis 2004 et suite à une mauvaise entente avec ma famille nous n'avons pas fait le nécessaire  
est t il possible ou pas de s en occuper maintenant  
merci d avance pour votre reponse

Par **youris**, le **27/10/2015** à **13:08**

selon le patrimoine du défunt, une déclaration de succession n'est pas toujours nécessaire.  
vous pouvez consulter ce lien:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F80>  
salutations

Par **espinosa thierry**, le **27/10/2015** à **18:08**

j aurai voulu savoir si mon héritage s il y a  
est t il toujours d actualité merci pour votre réponse  
salutation

Par **el parino**, le **31/10/2015** à **15:47**

Ce n'est pas un avocat qu'il faut voir, mais un notaire. Si le patrimoine est inférieur à 100 000 euros, pas de problème particulier. Je suppose qu'il n'y a pas de bien immobilier, une attestation immobilière aurait été demandée sinon